

DÉLIBÉRATION N°02
Séance du : 30 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué 24 septembre 2025 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

Présents :

Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Nadia BOUTIMAH, Liliane MAINGARD, Annie MOIREAU, Muriel PEDEMAS, Catherine ROBERT.

Messieurs, Laurent BREMOND, Philippe BRIFAUT, Pascal CHAPUIS, Didier CHOUTEAU, Patrick CORRE, Daniel DOIZE, Dominique JODEAU, Claude GASNOT, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD, Christian VERNET.

Absent(e)s excusé(e)s

Mesdames Ophélie DA SILVA, Dominique DORLEANS, Emilie LAIZEAU, Sylvie LEFFRAY

Absent(e)s

Monsieur Patrick BERGET.

Pouvoir(s)

Madame Sylvie LEFFRAY a donné pouvoir à Madame Catherine ROBERT
Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Mme Nadia BOUTIMAH
Madame Dominique DORLEANS a donné pouvoir à M. Claude GASNOT
Madame Emilie LAIZEAU a donné pouvoir à Madame Carole HEULOT

Secrétaires de séance : M. Christian VERNET et M. Claude GASNOT, élus à l'unanimité

Rapporteur Madame Carole HEULOT, Maire de Ruaudin

Point 02 : Annulation délibération nom d'un bâtiment

Lors du Conseil municipal du 17 juin 2025, il a été proposé de dénommer le bâtiment de l'ancien restaurant scolaire et accueil périscolaire. Ce nouveau bâtiment accueillera une crèche, le Périscolaire, le Relais Petite Enfance et la Bibliothèque.

Les membres de l'assemblée ont souhaité que les votes des personnes ayant données procuration ne soient pas pris en compte.

Une première fois concernant le nom du bâtiment et une deuxième fois concernant le fait d'organiser une consultation de la population.

Madame le Maire a consulté la Préfecture de la Sarthe sur la légalité de cette délibération. Mme le Maire donne lecture de la réponse de la Préfecture en date du 17 juillet 2025.

Objet : Délibération du 17 juin 2025 relative à la dénomination d'un bâtiment communal

Par délibération du 17 juin 2025, réceptionnée au titre du contrôle de légalité le 9 juillet 2025, votre conseil municipal a délibéré concernant le choix du nom d'un nouveau bâtiment qui accueillera une crèche, le relais petite enfance, l'accueil périscolaire et la bibliothèque.

Votre délibération mentionne à deux reprises que les membres de l'assemblée ont souhaité que les votes des personnes ayant donné procuration ne soient pas pris en compte pour ce vote.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

La révocation du mandat ne peut valablement résulter que de la présence physique du mandant, s'il assiste finalement à la séance, ou d'un acte de révocation dûment écrit et signé.

En l'espèce, aucun élément indiqué dans votre délibération laisse à penser qu'une des conditions de révocation précisée ci-dessus soit réunie.

Par conséquent, je vous demande donc d'inviter le conseil municipal à retirer la délibération du 17 juin 2025 et à prendre une nouvelle délibération dans un délai de deux mois suivant la notification du présent courrier.

Je précise que la présente correspondance constitue un recours gracieux prolongeant le délai qui m'est imparti pour déférer un acte devant le tribunal administratif.

Pour Le Préfet,
La Secrétaire générale


Christine TORRES

**DÉLIBÉRATION n°02**

ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	BOUTIMAH Nadia	POUR	JODEAU Dominique	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
VERNET Christian	POUR	LOISON Samuel	POUR	BOUDIER Betty	POUR	GASNOT Claude	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	MOIREAU Annie	POUR	DOIZE Daniel	POUR	CORRE Patrick	POUR
CHOUTEAU Didier	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	ROBERT Catherine	POUR	BERGET Patrick	ABSENT
MAINGARD Liliane	POUR	DA SILVA Ophélie	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	DORLEANS Dominique	POUR
BREMOND Laurent	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR		

22 élus ont voté POUR.

M. Christian VERNET
Secrétaire de séance

M. Claude GASNOT
Secrétaire de Séance

Mme Carole HEULOT
Maire de Ruaudin